

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

belles régions du Tessin ignorées généralement jusqu'à présent des milieux touristiques. Dès la première assemblée préparatoire, des divergences de vues se manifestèrent et les statuts élaborés restèrent lettre morte. Il semblait que les initiatives de la Léventine et de Bellinzona avaient sombré définitivement lorsque, dans une récente séance du Grand Conseil, M. Camillo Beretta, avocat à Locarno, et plusieurs autres députés déposèrent une motion invitant le Conseil d'Etat à étudier cet important problème.

Donnant suite à cette motion et sur les instructions du gouvernement, l'Office cantonal tessinois du travail convoqua pour le 7 janvier, à Bellinzona, les représentants des « Pro » du canton (sociétés de développement), ainsi que des sociétés des hôteliers de Lugano et de Locarno. L'assemblée fut présidée par M. le conseiller d'Etat Canevascini, chef du Département des travaux publics, assisté de son secrétaire, M. Ronchetti.

M. Canevascini présenta un rapport détaillé sur l'organisation et l'activité d'institutions similaires établies dans d'autres régions de la Suisse. D'une enquête faite par le Département dans les divers cantons, il résulte qu'il n'existe nulle part un Office cantonal du tourisme placé sous la dépendance directe de l'Etat comme institution officielle. On a créé par contre des institutions semi-officielles ou privées, mais subventionnées par l'Etat.

En termes convaincants, qui dénotaient une connaissance parfaite du problème de la propagande touristique, le représentant du gouvernement souligna les nombreux et importants avantages qu'un Office tessinois du tourisme pourrait valoir à toutes les stations d'étrangers du canton. En se plaçant à ce point de vue et en considération du grand rôle joué par le mouvement touristique dans la vie économique du Tessin, l'autorité accueillit favorablement l'idée de la création d'une institution de ce genre et elle est disposée à accorder, pour la réalisation du projet, son appui moral et financier.

Mais l'entreprise en question doit avoir un caractère privé. Ceci n'empêche pas du reste qu'un représentant du Conseil d'Etat puisse faire partie du comité. Les divers

« Pro » ou groupements locaux de propagande resteront en pleine activité. L'office cantonal coordonnera leurs travaux, ce qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats. Si l'office était créé par l'Etat, on développerait encore la bureaucratie et l'on se heurterait à diverses difficultés d'ordre technique.

Au cours d'une discussion longue et animée, à laquelle prirent part les représentants des associations touristiques tessinoises les plus importantes, les orateurs parlèrent en principe en faveur de l'initiative, tout en faisant des réserves sur les possibilités de financement de l'institution projetée. Les entreprises directement intéressées au mouvement des étrangers ont à supporter déjà de lourds sacrifices pour les organes locaux de propagande. Toutefois, ces observations justifiées ne doivent pas être un obstacle insurmontable à la réalisation d'une œuvre qui offre de solides garanties pour la défense des intérêts généraux du Tessin. L'assemblée reconnut la nécessité d'une institution de caractère privé, sans bureaucratisme encombrant et coûteux, mais appuyée par l'Etat. Toutes les régions du canton y seraient représentées. Elle aurait pour mission d'étudier le problème touristique tessinois dans son ensemble, les groupements locaux et régionaux conservant leur activité particulière et limitée.

Après ces échanges de vues, l'assemblée procéda à la constitution d'une commission spéciale de quatre membres, chargée d'examiner les détails du projet, d'élaborer un programme d'activité pour l'institution envisagée, de préparer des statuts et d'établir un plan d'organisation financière. Font partie de cette commission M. Augusto Motta pour la Léventine, M. G. B. Bonetti pour Bellinzona, M. C. Beretta pour Locarno et M. Petrolini pour Lugano. Quand cette commission aura terminé ses travaux, une nouvelle réunion aura lieu, à laquelle seront invités non seulement les « Pro », mais aussi tous les autres groupements intéressés au tourisme, ainsi que les banques et les chemins de fer régionaux.

Ainsi placé sur le terrain pratique, le problème doit recevoir enfin une solution favorable. Celle-ci procurerait au canton de réels et sérieux avantages. L'organisme

projeté, en effet, ferait participer l'Etat et des milieux privés plus étendus à une propagande plus large, mais unifiée, concentrée et méthodique, prévenant les doubles emplois, par conséquent plus efficace à moins de frais. Il créerait une meilleure collaboration entre tous les groupements professionnels et économiques tirant profit du mouvement des étrangers et surtout il intéresserait le peuple tessinois lui-même aux questions touristiques, sur l'importance desquelles on n'avait pas assez, jusqu'à présent, attiré son attention.

« Ce sont ces moeurs, donc, qu'il importe de réformer, et d'urgence; la saison d'été 1930 n'est pas si lointaine que cela.

« Mais dira-t-on, si le phénomène d'obstruction ainsi mentionné est un cas assez fréquent en Suisse — et beaucoup d'entre nous n'ont qu'à faire appel à leurs souvenirs pour le vérifier fortement — il y a peut-être une raison profonde, une raison psychologique à cela. Nombre d'automobilistes helvétiques se croient autorisés à barrer le chemin à qui tend à dépasser l'allure qu'ils considèrent comme un maximum raisonnable. Ont-ils raison ?

« Dans la plupart des circonstances, non. — Mais soyons justes: il peut arriver que le fait de laisser un autre vous dépasser soit cause d'un grave danger pour vous-même, pour vos passagers et pour votre voiture. Quand, par exemple, un virage très brusque se présente, que la route est bordée par des talus dangereusement profonds, que le sol est dérapant à l'excès, ou en dos d'âne exagéré, là vous avez certes le droit, et même le devoir, de refuser de vous exposer à un fatal capotage pour le seul plaisir de vitesse du jeune cervelé qui vous presse de coups de klaxon impérieux...

« Mais en dehors de ces conjonctures, lorsque ni vous, ni les vôtres, ni votre auto n'avez à subir de préjudice du fait d'un dépassement, nous pensons que c'est un manque absolu de courtoisie, de correction la plus élémentaire, d'humanité, peut-être, que de s'obstiner à rester trop à gauche devant un suiveur impatient. »

Pour notre tourisme automobile

Nous avons signalé dans notre numéro 50 du 12 décembre un article de l'« Automobile-Revue » du 29 novembre concernant l'entêtement de nos automobilistes suisses à ne pas se laisser dépasser sur la route, une stupide manie qui nous fait à l'étranger une réputation détestable, de nature à porter au mouvement touristique en Suisse le plus grave préjudice.

L'A. C. S., Automobile et Tourisme, journal officiel de l'Automobile-Club de Suisse, revient sur la question dans son numéro du 9 janvier. Il reproduit deux lettres publiées dans *The Autocar* par un Anglais et un Hollandais, et des déclarations identiques d'un journaliste français, M. Ch. Faroux, parues dans *L'Intransigeant* du 28 août 1929. Il ajoute à cette publication le légitime commentaire que voici:

« Ces trois opinions, française, anglaise, hollandaise, doivent être pour nous trois cris d'alarme. Car il y a quelque chose de révoltant dans le travers qu'elles signalent. Quelque chose dont nous devons avoir honte, et qui doit nous donner à réfléchir. Et autant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (Cependant les trois réclamations ne concernent que la Suisse allemande. *Réd.*)

« Nous voulons attirer dans notre belle Suisse le plus grand nombre possible de touristes. Notre Club a pour l'une de ses missions essentielles celle d'amener une quantité d'automobilistes à parcourir nos routes qui offrent tant d'attraits, à user de nos hôtels, de nos garages, à contribuer à notre prospérité économique. Nous tenons à ce que nos hôtes et nos clients gardent de leurs excursions en Suisse un souvenir tel qu'ils aspirent à revenir fréquemment chez nous.

« Or, quel souvenir pensez-vous que les auteurs de ces articles aient conservé de notre pays ?

« Celui d'un territoire dont les indigènes se signalent par des moeurs mesquines.

Il nous semble qu'un langage beaucoup plus catégorique eût été ici de mise. Aucun automobiliste étranger ne s'est plaint de ne pouvoir dépasser en des endroits dangereux, ni de ne pas avoir eu la faculté, « jeune cervelé », de se livrer au plaisir de la vitesse; chacun des correspondants précités marchait à faible allure pendant qu'on s'entêtait stupidement à lui barrer le passage pendant des kilomètres et des kilomètres. L'A. C. S. manifeste visiblement le souci de ménager ses lecteurs. Et il a soin de leur indiquer d'avance les excuses à fournir: virages à court rayon, talus, route glissante ou trop bombée, vitesse exagérée du suiveur.

Cependant l'Automobile-Club de Suisse, comme le Touring-Club Suisse, ont le devoir, assurément, de veiller sur la bonne renommée à l'étranger de l'automobilisme suisse et ils doivent être armés pour remettre à la raison ceux de leurs membres qui sont dépourvus d'éducation, ou qui se moquent des principes les plus élémentaires du savoir-vivre. Si les règlements des clubs sont impuissants, il faudra bien recourir à des prescriptions cantonales ou fédérales.

Avantages des Raisins de Corinthe: Exempts de traitement chimique, épiderme délicat, parfumés et frais.
CENTRAL CURRANT OFFICE „GENÈVE“

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung für die Schweiz:

Fred. Navazza Genf

Verlangen Sie überall die Reise-FLASCHE MARTELL ***

14 Hotel-Betten

eiserne, noch unbenutzt, komplett, auch einzeln, von Fr. 120 bis 160.—. Off. unt. O. F. 2578 Z. an die Expedition des Blattes.

Zu vermieten, ev. zu verkaufen

PENSION mit 20 Betten, in St. Moritz-Campfer. Eignet sich auch als schöner Privatsitz oder Pensionnat. Event. Tausch gegen Pension in Lugano. Anfragen erbeten an M. Caprez, Hebelstrasse 79, Basel.

Nerven-Heilanstalt „Friedheim“ Zihischlach (Thurgau)

Eisenbahnstationen: Amriswil Bischofszell-Nord

Nerven- und Gemütskranke

Sorgfältige Pflege: Gegründet 1891 Drei Aerzte Tel. Nr. 3 Chelart u. Besitzer: Dr. Krayenbühl

Hotel-Pension

auf erstem Sommer- u. Wintersportplatz des Berner Oberlandes, mit 50 Betten, Zentralheizung, grosser Garten, Dependenzgebäude etc., wird mit nachweisbarer guter Rendite zu günstigen Bedingungen

verkauf

Anzahlung Fr. 35—40,000.—. Offerten von seriösen Interessenten erbeten unter H. 45 an „VERITAS“ Bern.

Vom Fachmann scharf geprüft.

In allen Lagen, kennt Lange-Radio kein Versagen! Was die neuen Lange-Netz-Empfänger auf dem Radiomarkt bedeuten, sagen diese Notizen:

Geniale Kombination von Netzradio mit 3 Hochfrequenzstufen-Kraftverstärker, elektr. dynamischer Lautsprecher und elektr. Grammowerk.

Lange u. kurze Wellen

Ausgewählte Empfangsleistungen auch ohne Antenne

Grosse Selectivität, Hervorragend. Tonvolumen.

Garantie. Verlangen Sie Prospekt.

BANSI-AMMANN
Permanente Ausstellung: Tel. UO 76.66
Tödistr. 9 ZÜRICH 2 (b. Kursaal)

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PREFERÉ DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

An einem aufblühenden Sommer- und Winterkurort des Berner Oberlandes ist krankheitshalber zu äusserst günstigen Bedingungen sofort

zu verkaufen: Hotel

mit 70 Betten (ohne Reservbetten), Restaurant, Zentralheizung, Lift, groß-Park, Dependenzgebäude etc. Ausgezeichnete Rendite kann nachgewiesen werden. Nötige Anzahl. Fr. 40,000.—. Offerten von nur ernstl. Interessenten sende man an Transitpostf. 301, Bern.

Zu verkaufen HOTEL

Infolge Krankheit in grossem, florierendem Badekurort der Westschweiz, ein wundervoll gebautes

mit 50 Betten, Dienstzimmer, grossem und kleinem Saal, Vestibule u. Restaurant, an tüchtigen Hotelier. Anzahlung 50—40,000 Fr. Antritt nach Belieben. Nur Selbstkäufer kommt in Frage. Gef. Offerten unter Chiffre G. A. 2061 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Ausflugs- und Luttorkort bei Lugano

HOTEL-PENSION
21 Betten, gediegen eingerichtet, wunderbare Aussichtslage, für junge strebsame Leute passend, mit ca. Fr. 40,000.— Anzahlung zu verkaufen. „La Fiducia“, Archibacher & Co., Lugano, Palazzo Dogana.

Montana-Vermala
Hôtelier cherche communautaire ou associé disposant de Fr. 30 à 50,000.— pour construction d'un petit hôtel moderne de 25 à 35 lits. Faire offres à Marcel Gutmann, architecte, Montana. Affaire très sérieuse.

Revue-Inserate haben Erfolg!

Prix Frs. 3.75

NOUVEAUTÉ ARAM

Le meilleur aiguiseur
à couteaux ordinaires et inoxydables

ARAM donne un tranchant parfait sans user la lame. Très prêt que pour hôtels, pensions, restaurants. En vente dans les principaux magasins de coutellerie et quincaillerie.

Seuls fabricants: Fab. Artè, Départ. Aram — Genève.

ROHR MOBEL

Aparte Modelle in nur prima Qualität!

Hubschmied & Lanz Murgenthal

Boden- und Wandplatten-Beläge

Spezialität: **MOSAİK**

Cristofoli, Indri & Co., Basel
Allschwilerstrasse 35 - Telefon Safran 12.50

MONTREUX A vendre

très beau bâtiment en parfait état, avec hôtel-pension de 25 lits, et trois superbes appartements de 8 pièces, tout confort, iff. Situation et vue uniques. Proximité gare, bateau et tram. S'adresser, pour tous renseignements, Etude des notaires Lédarrey & Teslat, à Montreux.